

Europe



AVANT-PROPOS

Après la crise des réfugiés qu'a connue l'Europe en 2015 et 2016, l'année 2017 a été une année de transition et de stabilité relative, caractérisée par des défis auxquels il fallait s'attaquer collectivement et des opportunités à saisir et développer.

Les conflits non résolus qui perduraient dans la région et la violence qui troublait d'autres parties du monde ont entraîné des déplacements massifs et prolongés. Quatre ans après le début du conflit dans l'est de l'Ukraine, par exemple, la crise humanitaire a perduré, avec des incidents de sécurité répétés sur la ligne de contact.

Des situations humanitaires désastreuses ont incité certains réfugiés à rechercher la sécurité en dehors de la région environnante. Les restrictions croissantes à l'accès au territoire et à la protection internationale, les obstacles à l'intégration, le nombre limité de voies d'admission sûres et bien souvent associé à la longueur des procédures pour en bénéficier, n'ont laissé que très peu d'options aux nombreuses personnes qui fuyaient les persécutions à travers le monde, dont notamment celles qui cherchaient à rejoindre des membres de leur famille en Europe.

Les réfugiés et les migrants ont continué à entreprendre de dangereux voyages et un nombre considérable d'entre eux ont trouvé la mort ou ont disparu en traversant la mer Méditerranée en 2017. Si cette situation est restée préoccupante, le nombre total de réfugiés et de migrants arrivant en Europe a toutefois diminué de 53 pour cent par rapport à 2016. Ceci s'explique principalement par la diminution du nombre de personnes passant de Turquie en Grèce et d'Afrique du Nord en Italie. Cependant, le nombre d'arrivées en Espagne a augmenté.

En 2017, le nombre de demandes d'asile introduites en Europe a également diminué de 49 pour cent, même si 625 000 nouvelles

© HCR/Christian Mäng

Ahmed, 37 ans, un réfugié somalien pose dans son uniforme à la caserne de pompiers de la ville de Fürstenwalde, dans l'est de l'Allemagne, où il est récemment entré en tant que volontaire.

demandes, émanant principalement de ressortissants de la République arabe syrienne (Syrie), avaient été déposées dans 38 pays européens.

La Turquie a continué d'accueillir le plus grand nombre de réfugiés au monde, et, partout en Europe, les communautés d'accueil ont témoigné de leur volonté de s'engager aux côtés des réfugiés et de les soutenir. De nouveaux partenariats ont été forgés avec des États, des municipalités, les institutions de l'Union européenne (UE), des ONG, des bénévoles, des acteurs du secteur privé et des établissements universitaires. La variété des compétences et des services apportés par chaque partenaire a permis de constituer un réseau de soutien aux réfugiés plus complet, répondant mieux à leurs besoins et créant un environnement au sein duquel beaucoup de réfugiés se sentaient davantage en mesure de participer et contribuant ainsi aux sociétés qui les accueillaient.

En 2017, le HCR a orienté ses efforts sur les programmes de sensibilisation. Une coalition régionale de réfugiés a été établie par le HCR et ses partenaires, afin de donner la parole aux réfugiés sur la manière dont leurs besoins devaient être pris en charge. Cette coalition a réuni des représentants de communautés de réfugiés partout en Europe et leur a fourni une plateforme pour partager leurs opinions, faire connaître leurs besoins et veiller à ce que leurs ressources soient prises en compte lorsque des dirigeants rédigeaient des politiques et prenaient des décisions qui avaient une incidence directe sur leur vie. La coalition avait également pour objectif de promouvoir des actions

concrètes destinées à renforcer les droits des réfugiés et à améliorer leur intégration dans leurs pays d'accueil.

Si les conditions d'accueil des personnes relevant de la compétence du HCR en Europe ne répondaient pas toujours aux normes internationales et européennes, le soutien considérable offert par l'UE et des gouvernements nationaux a permis de renforcer les capacités d'accueil et d'examen des demandes d'asile dans certains pays européens, dont beaucoup étaient le premier point d'entrée de nombreuses personnes relevant de la compétence du HCR.

Le discours négatif de certains et l'instrumentalisation politique de la question des migrants et des réfugiés ont continué à diviser l'opinion et à produire des effets négatifs à long terme sur les réfugiés comme sur les communautés d'accueil. Une telle description des réfugiés a inévitablement alimenté les peurs et la discrimination, et a eu un impact considérable sur l'inclusion sociale et l'aide à l'intégration globale.

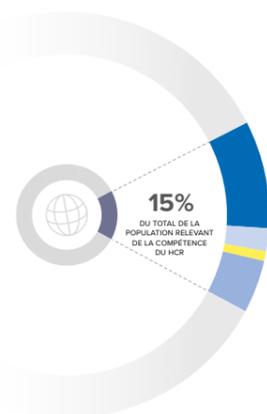
Néanmoins, l'Europe a continué à donner la preuve de sa forte volonté d'assumer ses responsabilités internationales à l'égard des réfugiés, apportant une aide financière aux pays d'accueil et offrant des possibilités de réinstallation et diverses voies d'admission complémentaires aux personnes qui relèvent de la compétence du HCR. À cet égard, le HCR a appelé à poursuivre les efforts pour consolider le leadership de l'Europe sur les questions humanitaires et ses contributions à la solidarité mondiale.

Pascale Moreau

Directrice du Bureau régional du HCR pour l'Europe

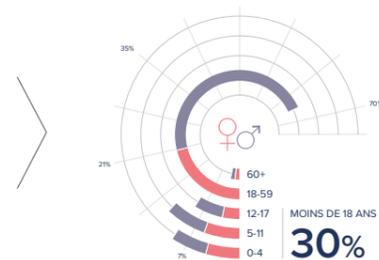


11 MILLIONS DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR EN EUROPE



- RÉFUGIÉS
6,1 MILLIONS | 55%
- DEMANDEURS D'ASILE
1,3 million | 12%
- APATRIDES
552 000 | 5%
- RAPATRIÉS (Réfugiés et déplacés internes)
600
- DÉPLACÉS INTERNES
3 MILLIONS | 27%
- AUTRES PERSONNES
77 000 | 1%

RÉPARTITION PAR ÂGE ET GENRE DES RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE



SITUATION UKRAINIENNE

495 900 UKRAINIENS ont demandé l'asile, principalement dans la Fédération de Russie et dans des pays de l'UE

1,8 million de DÉPLACÉS INTERNES à la fin de l'année

1,4 million d'UKRAINIENS ont demandé d'autres formes de séjour légal, principalement dans la Fédération de Russie, au Bélarus et en Pologne

ESPAGNE

22 100 ARRIVÉES

via la mer Méditerranée

6 300 ARRIVÉES

par voie terrestre

Les ARRIVÉES par la mer ont triplé par rapport à 2016

ITALIE

119 400 ARRIVÉES

via la mer Méditerranée

15 800 MINEURS ISOLÉS ont traversé la Méditerranée

11 400 DEMANDEURS D'ASILE ont été relocalisés dans d'autres pays de l'UE à la fin de l'année

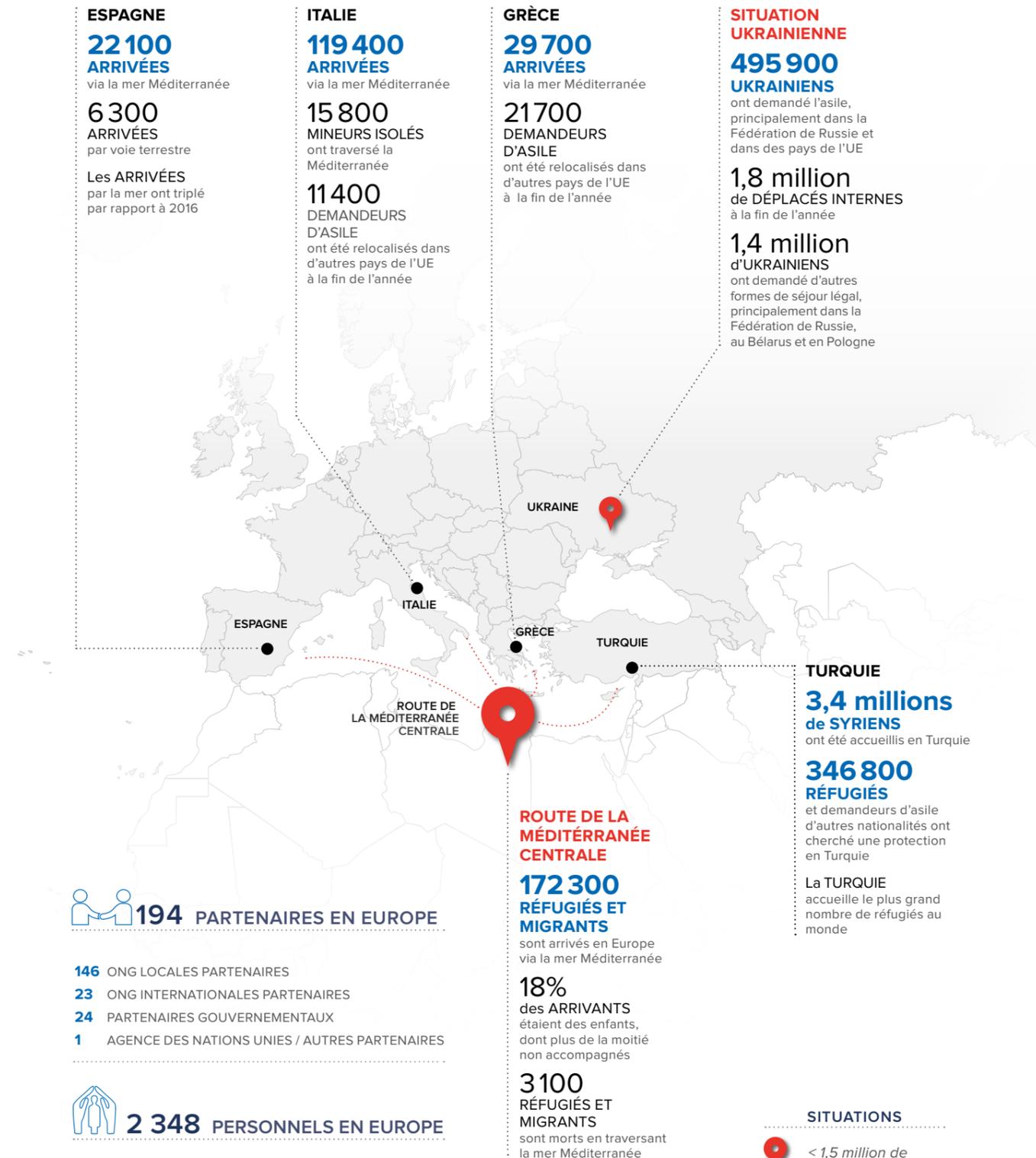
GRÈCE

29 700 ARRIVÉES

via la mer Méditerranée

21 700 DEMANDEURS D'ASILE

ont été relocalisés dans d'autres pays de l'UE à la fin de l'année



TURQUIE

3,4 millions de SYRIENS ont été accueillis en Turquie

346 800 RÉFUGIÉS

et demandeurs d'asile d'autres nationalités ont cherché une protection en Turquie

La TURQUIE accueille le plus grand nombre de réfugiés au monde

ROUTE DE LA MÉDITERRANÉE CENTRALE

172 300 RÉFUGIÉS ET MIGRANTS

sont arrivés en Europe via la mer Méditerranée

18% des ARRIVANTS étaient des enfants, dont plus de la moitié non accompagnés

3 100 RÉFUGIÉS ET MIGRANTS

sont morts en traversant la mer Méditerranée

194 PARTENAIRES EN EUROPE

- 146 ONG LOCALES PARTENAIRES
- 23 ONG INTERNATIONALES PARTENAIRES
- 24 PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX
- 1 AGENCE DES NATIONS UNIES / AUTRES PARTENAIRES

2 348 PERSONNELS EN EUROPE

42% HOMMES

58% FEMMES

76 SITES

1% BASÉ DANS DES LIEUX D'AFFECTATION DIFFICILES

SITUATIONS

< 1,5 million de personnes relevant de la compétence du HCR

> 3 millions de personnes relevant de la compétence du HCR

PRINCIPALES SITUATIONS

Situation des réfugiés en Europe

En 2017, environ 172 300 réfugiés et migrants sont arrivés en Europe via la Méditerranée, dont 119 400 en Italie, 29 700 en Grèce et 22 100 en Espagne. En outre, 6 300 personnes ont rejoint l'Espagne par voie terrestre via les enclaves de Melilla et de Ceuta. Le nombre total des arrivées a diminué de 53 pour cent par rapport à 2016, principalement en raison d'une réduction du nombre d'arrivées en Grèce depuis la Turquie (83 pour cent) et du nombre d'arrivées en Italie depuis l'Afrique du Nord (34 pour cent). Le nombre d'arrivées par voie maritime en Espagne a presque triplé par rapport à 2016 et celui des arrivées par voie terrestre était en hausse de 5 pour cent.

Plus de 3 100 réfugiés et migrants ont perdu la vie ou sont disparus en mer lors de la dangereuse traversée de la Méditerranée. Environ 18 pour cent du nombre total de personnes arrivant par voie maritime en Europe étaient des enfants et un peu plus de la moitié de ces derniers étaient des mineurs isolés étrangers, séparés de leurs familles. En Italie, près de 15 800 mineurs isolés, représentant 13 pour cent du nombre total d'arrivants dans le pays, avaient effectué le périlleux voyage en

mer (voir le chapitre *Sauvegarder les droits fondamentaux*). En juillet 2017, le HCR a lancé un appel supplémentaire concernant la route de la Méditerranée centrale, sollicitant 421 millions de dollars pour l'année.

Le mécanisme de relocalisation d'urgence de l'UE, un programme lancé en 2015 pour relocaliser 160 000 personnes accueillies en Italie et en Grèce dans un délai de deux ans, est arrivé à terme en septembre 2017. Plus de 33 100 demandeurs d'asile avaient été relocalisés depuis la Grèce (21 700) et l'Italie (11 400) en décembre 2017. Si le programme de relocalisation n'a que partiellement atteint ses objectifs, il s'est avéré essentiel pour atténuer la crise humanitaire en Grèce, alléger quelque peu la charge qui pesait sur l'Italie et améliorer la vie de nombreuses personnes en quête de protection.

En Italie, le HCR a renforcé sa réponse opérationnelle par des interventions de protection communautaire, une gestion des cas de protection centrée sur la protection des mineurs isolés et des initiatives destinées à prévenir les violences sexuelles et de genre et à y répondre. L'organisation a également surveillé les conditions d'accueil et travaillé avec les autorités pour identifier les personnes qui avaient des besoins particuliers et les orienter sur les services et les aides appropriés.

Le soutien des Ambassadeurs de bonne volonté aux réfugiés en Europe

Les célébrités sympathisantes ont donné la preuve de leur engagement aux côtés du HCR en s'efforçant, par leur influence, leur dévouement et leur travail, de mobiliser des fonds, de sensibiliser l'opinion publique et de défendre la cause des réfugiés. En décembre 2017, l'acteur Theo James s'est rendu à Strasbourg en France pour retrouver Houssam, un réfugié dont il avait fait la connaissance à Lakadikia, en Grèce. Houssam a été transféré en Europe dans le cadre du programme de relocalisation d'urgence de l'Union européenne, destiné à assurer un partage plus équitable des responsabilités face à la crise des réfugiés.



Le sympathisant Theo James retrouve le réfugié syrien Houssam.



© HCR



Les habitants de Tilos ont ouvert leur cœur et leurs commerces aux réfugiés.

Au « pays des rêves » : les habitants d'une île grecque ouvrent leur cœur et leurs commerces aux réfugiés

La minuscule île grecque de Tilos compte moins de 800 habitants. En 2017, elle est toutefois devenue un exemple pour le monde entier après que les habitants aient accueilli 10 familles syriennes. « Depuis que je me trouve à Tilos, je l'appelle le pays des rêves ou "Dreamland" », dit Kusai Al-Damad, qui a fui la Syrie et travaille maintenant dans une boulangerie sur cette île pittoresque.



Même si le nombre d'arrivants en Grèce a diminué, des défis considérables, relatifs à la capacité d'accueil et d'enregistrement, subsistaient. Pour y remédier, le HCR et le Bureau européen en matière d'asile ont aidé le service grec de l'asile à organiser une campagne de pré-enregistrement pour permettre aux personnes relevant de la compétence du HCR de faire usage des recours juridiques disponibles. Comme les autorités grecques ont progressivement accru leur rôle dans l'enregistrement des personnes relevant de la compétence du HCR, notamment en renforçant leur présence dans les centres d'identification des îles de la mer Égée, le HCR a réduit son engagement opérationnel. En 2017, le nombre de personnes résidant dans des sites du continent a diminué de 20 000 à 12 500, ce qui a conduit à la fermeture de 15 camps de réfugiés. Cependant, comme les conditions de vie restaient très difficiles dans les îles, en particulier à Chios, Lesbos et Samos, le HCR a fortement recommandé de transférer les réfugiés et les demandeurs d'asile sur le continent. Dans un registre plus positif, des programmes d'hébergement et d'aide en espèces ont facilité une réelle transition vers l'autosuffisance pour les personnes relevant de la compétence du HCR.

La Turquie a continué d'accueillir le plus grand nombre de réfugiés relevant du mandat du HCR au monde, soit 3,4 millions de Syriens et

346 800 réfugiés et demandeurs d'asile de diverses nationalités. Fin 2017, quelque 212 000 personnes originaires d'autres pays que l'Iraq et la Syrie (18 800 réfugiés et 193 000 demandeurs d'asile) étaient enregistrées auprès du HCR, dont 82 000 personnes enregistrées en 2017. Le HCR et la Direction générale de la gestion des migrations, qui dépend du Ministère de l'intérieur, ont lancé en juillet 2017 un processus d'enregistrement conjoint qui a abouti à l'enregistrement de 8 700 personnes. L'organisation a également accru son soutien aux prestataires de services nationaux, en particulier au Ministère de la famille et des politiques sociales, en fournissant à 59 centres sociaux des assistantes sociales, des interprètes, des chauffeurs et autres. Le HCR a également offert un appui technique et une aide au renforcement des capacités sur l'identification et l'orientation des personnes les plus vulnérables et sur les procédures d'asile aux gardes-côtes turcs, qui dépendent de la gendarmerie au sein de la Direction générale de la gestion des migrations. Pour autonomiser les réfugiés et faciliter leur insertion sur le marché du travail, le HCR a aidé à offrir une formation technique et professionnelle et des cours de langue turque à plus de 13 700 réfugiés en 2017. Plus de 1 100 étudiants ont reçu des bourses universitaires complètes et plus de 6 000 étudiants ont participé à un programme de préparation à

13 700

réfugiés ont bénéficié d'une formation technique ou professionnelle et de cours de langue turque.

l'enseignement supérieur qui leur permettra d'acquies le niveau linguistique requis pour être admis dans les universités turques. Le HCR a également contribué à mettre 875 réfugiés en relation avec le secteur privé pour faciliter leur parcours vers l'emploi. Environ 1270 personnes relevant de la compétence du HCR ont reçu une formation à l'entrepreneuriat et à la gestion, et 90 autres ont bénéficié d'une aide pour régulariser leurs commerces.

En Europe centrale et du Sud-Est, le nombre d'arrivants a augmenté en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro et en Roumanie. En Europe centrale, où le sentiment xénophobe a continué à monter, le HCR a collaboré avec les autorités, les médias et la société civile pour défendre le droit de demander l'asile, assurer des conditions d'accueil convenables, garantir l'accès à des procédures justes et de qualité, et faciliter l'intégration, notamment par l'accès aux soins médicaux et à l'enseignement. Le HCR s'est également efforcé de consolider les régimes d'asile et de constituer des capacités nationales dans le contexte des mouvements mixtes. En outre, l'organisation s'est également concentrée sur l'identification et l'orientation des personnes vulnérables, comme les mineurs isolés, les victimes de violences sexuelles et de genre et les femmes en situation de risque. Enfin, le HCR a travaillé avec les gouvernements, l'UE, l'OSCE et des organisations partenaires pour prévenir l'apatridie, notamment en s'attaquant aux obstacles au niveau de l'enregistrement des actes d'état civil.

En Europe du Nord et de l'Ouest, le HCR s'est attaché à garantir l'accès au territoire et aux procédures d'asile, en accordant une attention particulière aux demandes d'asile déposées par des enfants, à faciliter l'intégration, et à prévenir les cas d'apatridie et y mettre fin. Dans les États baltes, les cadres, les procédures et les pratiques en matière d'asile, ainsi que les dispositifs d'accueil se sont améliorés à la suite de l'élaboration de lois, de la mise en œuvre

des enseignements tirés des formations, de la surveillance aux frontières et d'un plaidoyer incessant.

En Europe de l'Est, les situations non résolues et les déplacements qui en résultaient ont continué de susciter l'inquiétude. Le HCR a travaillé avec les gouvernements concernés pour protéger les droits des déplacés internes, dont leur droit au retour dans leur lieu d'origine, en toute sûreté et dans la dignité.

Situation ukrainienne



En 2017, près d'1,8 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur même de l'Ukraine; tandis que plus de 495 900 personnes avaient demandé l'asile,

essentiellement dans la Fédération de Russie (427 200) mais aussi au sein de l'UE. Au moins 1,4 million d'Ukrainiens continuaient à résider principalement dans la Fédération de Russie, ainsi qu'au Bélarus et en Pologne, où ils avaient sollicité d'autres formes de séjour légal. En 2017, le HCR a continué à promouvoir une stratégie à long terme axée sur des solutions pour les déplacés internes, notamment l'accès à la retraite à taux plein, aux prestations sociales et au logement social. La fourniture d'une aide humanitaire vitale, à proximité de la ligne de contact active et dans les régions non contrôlées par le gouvernement, est restée une priorité pour le HCR.

Des pratiques innovantes transmettent des informations sur la protection aux personnes relevant de la compétence du HCR



En 2017, le HCR a testé un système régional de suivi aux frontières, comprenant deux questionnaires adaptables, pour recueillir des informations via des tablettes ou des smartphones auprès des personnes relevant de sa compétence et de sources d'information secondaires. Ces informations s'articulaient sur quatre domaines principaux: l'accès au territoire, l'accès à l'asile, l'accès aux informations sur l'asile et les incidents de protection à la frontière. Le système permet au HCR d'utiliser les indicateurs pour suivre les évolutions et créer des données communes qui peuvent être comparées d'une opération à l'autre.

En Serbie, le HCR s'est associé à l'organisation IDEAS pour aider le Ministère du travail, de l'emploi, des anciens combattants et des affaires sociales à élaborer un modèle de tutelle professionnelle au sein du système de protection sociale existant. Ensemble, le HCR et les autorités locales ont élaboré un programme de formation précisant les missions des tuteurs et des médiateurs culturels et comportant des manuels à leur intention. Ces médiateurs culturels jouent un rôle-clé dans l'identification des personnes relevant de la compétence du HCR et dans la transmission d'informations sur la protection à ces personnes.

Le HCR, en partenariat avec l'ONG *Independent Diplomat*, a créé la Coalition des réfugiés en Europe, qui rassemble des représentants de réfugiés vivant dans différents pays européens afin de s'assurer que leurs opinions, leurs capacités et leurs besoins soient pris en compte dans les décisions et les politiques qui ont une incidence sur leur vie.

RÉALISATIONS ET IMPACT

Sauvegarder l'espace d'asile et offrir des conditions d'accueil acceptables

En dépit des restrictions physiques, juridiques et administratives, les personnes ayant besoin de protection internationale ont continué à chercher refuge en Europe en 2017. Au vu des refoulements répétés aux frontières et des restrictions croissantes sur l'accès à l'asile, le HCR a plaidé directement auprès des gouvernements et de l'UE, ainsi que dans le cadre d'interventions judiciaires stratégiques, pour que les normes internationales soient respectées. Ces efforts de plaidoyer ont porté leurs fruits: les régimes d'asile de pays clés comme la Grèce et l'Italie ont été renforcés et le HCR a soutenu d'importants investissements nationaux, bilatéraux et de l'UE. Partout en Europe, l'organisation a également promu le respect des normes reconnues par la communauté internationale en matière d'asile. Le HCR a travaillé avec les États sur des solutions, tout en cherchant simultanément à traiter les causes des mouvements secondaires à l'aide d'une approche participative et fondée sur des données observées.

Bien que le renforcement des capacités d'accueil ait considérablement progressé dans plusieurs pays européens en 2017, les conditions n'étaient cependant pas toujours conformes aux normes de la communauté internationale et de l'UE. Le surpeuplement et le manque de moyens pour identifier et orienter les personnes qui avaient des besoins particuliers sont demeurés problématiques. La situation était particulièrement préoccupante dans les îles de la mer Égée, où des milliers de réfugiés continuaient de vivre dans les structures inadéquates de centres d'accueil et d'identification, où ils étaient exposés à des risques en matière de violences sexuelles et de genre, d'hygiène, de santé et de sécurité. En Italie, les capacités d'accueil et d'examen des demandes d'asile sont arrivées à saturation en raison de leur augmentation. Le HCR a donc renforcé son soutien au système d'asile et son aide aux personnes qui avaient des besoins particuliers, comme les personnes ayant subi des violences sexuelles et de genre, des détentions arbitraires, des mauvais traitements graves et des tortures, ou les personnes handicapées, présentes en un nombre alarmant parmi les nouveaux arrivants.

Le surpeuplement et le manque de moyens pour identifier et orienter les personnes qui avaient des besoins particuliers sont demeurés problématiques dans certains pays européens, en particulier dans les îles de la mer Égée.



L'aide en espèces autonomise les réfugiés et stimule les économies locales

En 2017, dans le cadre de la *Greece Cash Alliance*, le HCR a fourni des aides en espèces à près de 40 000 personnes relevant de sa compétence en Grèce ; 85 pour cent des bénéficiaires de ce programme étaient Afghans, Iraniens, Iraquiens, Palestiniens ou Syriens. Cette allocation financière a permis de rendre aux bénéficiaires leur dignité, et de choisir eux-mêmes comment ils subviendraient à leurs besoins essentiels, notamment concernant l'alimentation, les transports, les

télécommunications, les fournitures scolaires, les soins médicaux, ainsi que les vêtements et les produits d'hygiène. Les aides en espèces ont également aidé les communautés d'accueil en stimulant l'économie locale.



En Turquie, 480 000 personnes relevant de la compétence du HCR ont reçu des aides en espèces pour se préparer à l'hiver, que ce soit dans les camps ou en milieu urbain. En outre, 14 200 familles ont reçu une aide en espèces pour subvenir à leurs besoins essentiels, entreprendre des activités génératrices de revenus et satisfaire leurs besoins en matière de protection et d'éducation. En raison de contraintes financières, moins d'un pour cent des réfugiés et demandeurs d'asile originaires d'autres pays que la Syrie ont pu bénéficier du programme ordinaire d'aide en espèces du HCR.



En Europe du Sud-Est, plus de 2 000 personnes ont bénéficié d'aides en espèces, dont 1 200 réfugiés et demandeurs d'asile, plus de 500 déplacés internes et près de 300 personnes de retour en Serbie (et Kosovo (S/RES/1244 (1999))), qui ont bénéficié de cette assistance au titre d'une aide au retour exceptionnelle. Ces allocations financières inconditionnelles, versées aux membres des différents groupes, visaient à réduire les risques de protection immédiats et à répondre aux besoins essentiels des plus vulnérables.

En Ukraine, un accord avec le service postal national a permis de distribuer des espèces en utilisant les systèmes préexistants de versement des prestations sociales. Plus de 840 personnes relevant de la compétence du HCR ont reçu, dans le cadre de la préparation à l'hiver, une aide en espèces essentiellement destinée à financer l'achat de combustible de chauffage au cours du dernier trimestre 2017, lorsque des fonds supplémentaires ont été débloqués.



Alors que le HCR déploie son programme d'aide en espèces à travers la Grèce, une famille syrienne se rend dans un magasin local pour acheter des provisions avec la carte qu'ils ont reçue.

© HCR/Yorgos Kyriemilis

Édifier et maintenir des régimes d'asile et de protection équitables et efficaces

Au niveau de l'UE, les travaux sur la réforme du régime d'asile européen commun ont progressé. Cependant, les discussions entre décideurs sur la mise en place d'un mécanisme de solidarité intracommunautaire pour venir en aide aux États sous pression, ainsi que sur les mesures de gestion des flux mixtes, se sont avérées particulièrement difficiles. Sur ce dernier point, les débats ont été centrés sur les modalités visant à offrir la protection internationale hors de l'UE. Parmi des modalités, il a été proposé

de rendre obligatoire l'application de procédures d'admissibilité, notamment au titre du concept de pays tiers sûr. Sur la base des propositions soumises aux institutions et aux États membres de l'UE au sujet de l'avenir des politiques communautaires en matière de migrations et d'asile, présentées dans le document « Mieux protéger les réfugiés » paru en décembre 2016, le HCR a recommandé d'inclure dans le régime d'asile européen commun réformé un mécanisme de solidarité intracommunautaire entraînant la relocalisation des demandeurs d'asile. L'organisation a également prôné l'utilisation de procédures accélérées et simplifiées pour les demandes

manifestement fondées, ainsi que pour les demandes clairement infondées, ce qui assurerait dans le premier cas l'accès rapide et plus efficace à la protection et faciliterait dans le second cas le retour dans le pays d'origine.

La protection de l'enfance et la lutte contre les violences sexuelles et de genre demeuraient des domaines d'intervention prioritaires en 2017. Dans un document de synthèse sur « l'adoption de politiques et de pratiques renforcées pour les enfants non accompagnés et séparés en Europe », publié en 2017, le HCR a exposé les risques spécifiques auxquels sont confrontés les mineurs isolés. Par un processus consultatif, des partenariats stratégiques et une sensibilisation des communautés, les activités de prévention et de réponse en matière de violences sexuelles et de genre ont été améliorées dans le cadre de divers projets novateurs. Par exemple, en Italie, des médiateurs culturels ont fourni à des enfants des informations sur les régimes d'asile et les services disponibles, alors qu'en Serbie un système de tutelle professionnelle a été mis en place pour aider les mineurs isolés.

Reconnaissant le rôle essentiel que les communautés jouent dans la protection, le HCR a renforcé son approche de protection communautaire pour les déplacés internes, les réfugiés et les autres personnes

relevant de sa compétence en Ukraine. En collaboration avec des partenaires, plus de 400 communautés de déplacés internes vivant dans diverses régions du pays, y compris dans des régions non contrôlées par le gouvernement, ont été mobilisées pour trouver des solutions par elles-mêmes ou avec le concours des communautés d'accueil et des autorités locales. Le HCR a tiré parti des ressources locales et les a consolidées en soutenant et en renforçant activement les capacités de plaidoyer des communautés. L'organisation a facilité l'aide d'égal à égal entre les communautés, où 150 déplacés internes ont échangé leurs bonnes pratiques en matière de collaboration avec le secteur privé et les autorités locales. De modestes subventions ont renforcé les outils et les capacités des communautés existantes. Par exemple, une formation au plaidoyer a été organisée pour des groupes ayant des profils spécifiques et des intérêts communs, comme les personnes handicapées ou les résidents des centres d'hébergement collectifs.

Garantir des solutions durables

Dans l'esprit de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, qui appelle à un meilleur partage des responsabilités à l'échelle mondiale, le HCR a continué à promouvoir en 2017 des voies prévisibles et crédibles d'admission en Europe. En 2017, 25 pays européens ont réinstallé environ

400 communautés de déplacés internes en Ukraine ont été mobilisées pour trouver elles-mêmes des solutions ou avec le concours des communautés d'accueil.

© HCR/Bruno Galvão Ruiz



La famille devant sa nouvelle maison à Batalha au Portugal.

Une famille déplacée à trois reprises s'adapte à sa nouvelle vie au Portugal

Duret et sa famille ont enfin trouvé la paix au Portugal, loin de la violence et de la persécution qui ont hanté leur ancienne vie. Dans une manufacture de céramique de la petite ville de Batalha, Duret dépose des assiettes et des bols sur un convoyeur, qui les transportera jusqu'au four.

« Lorsque nous sommes arrivés ici, nous ne savions même pas dire « bonjour », nous ne savions rien », dit Duret, élevant la voix pour se faire entendre dans le bourdonnement des machines. « Mais une fois que nous avons appris à parler un peu portugais, nous avons constaté qu'il n'y avait aucune différence entre nos collègues et nous. Nous travaillons tous ensemble. »



26 400 réfugiés, un chiffre en hausse par rapport aux 17 100 réfugiés réinstallés par 23 États en 2016. Le HCR a formulé des commentaires sur la proposition de la Commission européenne pour un cadre de réinstallation à l'échelle de l'UE, en plaidant pour la création d'un cadre qui réponde aux besoins de réinstallation globaux, qui reflète la réinstallation comme solution durable et représente un instrument de protection et de partage international des responsabilités. Le HCR a également pris part aux négociations sur l'élaboration de procédures opérationnelles standard pour le programme d'admission humanitaire volontaire dans l'UE depuis la Turquie. Ces procédures ont été entérinées en décembre 2017.

Le HCR a continué de travailler en partenariat avec l'OIM et la Commission internationale catholique pour les migrations, sous l'égide du réseau européen pour la réinstallation, financé par l'UE. Grâce à ce réseau, le HCR et ses partenaires ont contribué à la mise en place de voies complémentaires d'admission dans l'UE, dont des dispositifs de parrainage communautaire, des programmes d'admission pour raisons humanitaires et des programmes de bourses d'études (voir le chapitre *Assurer un avenir meilleur*).

Bien que le droit au regroupement familial soit reconnu par la Directive européenne sur le regroupement familial et par les législations nationales, de graves obstacles ont continué d'entraver l'exercice de ce droit par les bénéficiaires de la protection internationale. Le HCR a défendu le droit des réfugiés au regroupement familial, qui offre une voie supplémentaire d'admission en Europe dans de bonnes conditions de sécurité et réduit le recours aux passeurs. L'organisation a également cartographié les procédures de regroupement familial disponibles dans les différents pays européens, et a organisé, dans le cadre de son partenariat suivi avec le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés, une consultation avec des juristes sur les

interventions judiciaires concernant le regroupement familial.

Le HCR s'est attaché en premier lieu à faciliter des solutions durables pour les personnes déplacées par les conflits des années 1990, en particulier dans le cadre du « Processus de Sarajevo sur les réfugiés et les personnes déplacées » et de son programme régional de logement. Au niveau stratégique, le HCR s'est également efforcé de renforcer les capacités des autorités à assumer l'entière responsabilité de la recherche de solutions durables pour les catégories de population affectées.

En Ukraine, le HCR a travaillé avec les autorités compétentes à l'application effective d'une stratégie d'intégration des déplacés internes et de recherche de solutions à leur situation, adoptée en novembre 2017. En Europe de l'Est, le Caucase du Sud a considérablement progressé dans l'intégration des déplacés internes et des réfugiés en facilitant des solutions durables en matière de logement et en renforçant l'inclusion sociale.

Prévenir et résoudre l'apatridie

Il reste environ un demi-million d'apatrides en Europe. Grâce aux efforts actuels de réduction des cas d'apatridie, quelque 10 000 apatrides ont, en 2017, acquis une nationalité au Bélarus, en République de Moldova, dans la Fédération de Russie et en Ukraine. Cependant, en raison de garanties juridiques insuffisantes, des risques d'apatridie persistaient dans la plupart des États européens. Vingt ans après la dissolution de l'ex-Yougoslavie et les déplacements qui en ont résulté, quelque 8 500 personnes risquaient encore de devenir apatrides parce qu'elles étaient privées de documents d'identité, notamment d'actes de naissance.

Dans le cadre de la campagne #J'Appartiens visant à mettre fin à l'apatridie, axée sur les minorités apatrides en 2017, le Réseau européen sur l'apatridie — un partenaire du HCR — a publié un rapport sur les Roms apatrides en Europe

de l'Est et du Sud-Est, montrant que la discrimination était à la fois une cause et une conséquence de l'apatridie. Le rapport comprenait une série de recommandations à l'intention des responsables politiques.

En 2017, le Luxembourg a adhéré à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, ce qui porte à 31 le nombre d'États européens parties à cette convention. Le Luxembourg a également amendé sa loi sur la nationalité, renforçant les garanties contre l'apatridie à la naissance et prévoyant des procédures d'acquisition de la nationalité pour les apatrides.

Autre événement positif de l'année 2017, l'Albanie a adopté une loi sur les droits de l'enfant, prenant dûment en compte la protection des enfants apatrides et le droit à une nationalité à la naissance.

Renforcer les relations extérieures dans la région

Le HCR a renforcé ses partenariats avec les institutions des Nations Unies, les ONG et le secteur privé en vue d'améliorer les actions communes de plaidoyer, de mobiliser un soutien et d'assurer une utilisation rationnelle des ressources. L'organisation a continué à élaborer des outils, comme des portails de données, pour améliorer le partage d'informations avec les partenaires, aidant ainsi à apporter une réponse plus efficace et plus intégrée aux crises de réfugiés.

Le *Refugee Food Festival*, qui a eu lieu dans 13 villes européennes en 2017, est un exemple de partenariat non traditionnel et créatif. Ce festival gastronomique a été organisé en partenariat avec l'ONG *Food Sweet Food*; cependant, l'événement reposait également sur le soutien de simples citoyens, des autorités locales et d'entreprises privées. Cette expérience culturelle positive a rapproché des membres de la population locale et des réfugiés, encourageant ainsi le « vivre ensemble ».

Avec le PNUD, le HCR a coprésidé la Coalition thématique sur les mouvements importants de personnes, le déplacement et la résilience, et a facilité l'adoption de messages communs de sensibilisation entre les membres de la Coalition.

En Ukraine, le HCR a dirigé les groupes sectoriels de la protection et des abris dans le cadre interorganisations pour les déplacés internes et a poursuivi son étroit partenariat avec le CICR, l'OSCE et les ONG dans les zones contrôlées par le gouvernement comme dans celles qui ne l'étaient pas.

En Europe du Sud-Est, le HCR a renforcé son partenariat traditionnel avec les missions de l'OSCE et son Centre de prévention des conflits pour apporter des solutions aux populations déplacées par les conflits en ex-Yougoslavie, et dans le cadre

Le Luxembourg a adhéré à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, ce qui porte à 31 le nombre d'États européens parties à cette convention.

© HCR/Xavier Bourgeois



Un volontaire de la Fédération luthérienne mondiale plante de jeunes pousses dans une pépinière du camp de réfugiés de Minawao au Cameroun, dans le cadre du projet de reboisement « Make Minawao Green Again ».

Le camp de réfugiés écologique : un environnement durable pour les réfugiés et les communautés d'accueil

Les loteries nationales néerlandaise et suédoise ont accordé plus de 5 millions de dollars en contributions non affectées en 2017. La loterie néerlandaise a également offert une contribution supplémentaire d'1,6 million de dollars pour soutenir le camp de réfugiés écologique, un projet novateur lancé au Cameroun afin de créer un environnement durable pour les réfugiés et les communautés d'accueil. Dans le cadre de ce projet, 40 000 arbres seront plantés pour régénérer le milieu naturel. Environ 25 000 personnes bénéficieront également d'efforts visant à améliorer la durabilité des abris et à introduire des modes de cuisson des aliments plus respectueux de l'environnement.



de deux processus régionaux connus sous le nom de « Processus de Sarajevo » et de « Processus de Skopje ».

CONTRAINTES

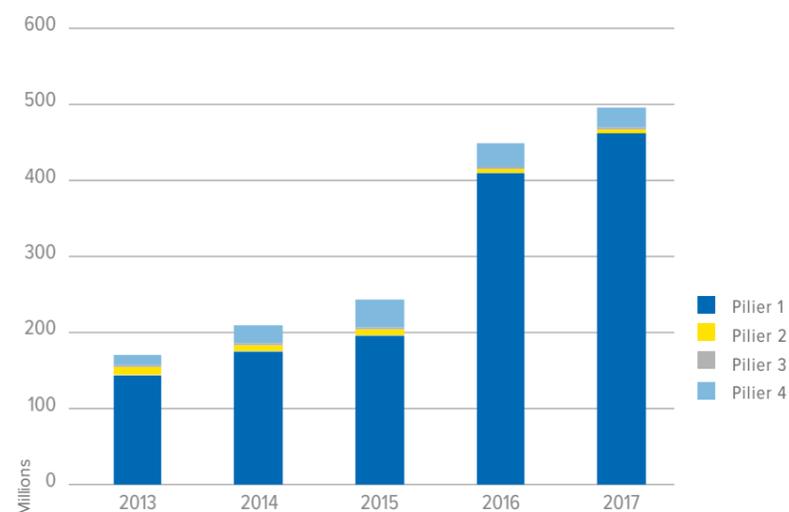
Alors que le HCR a appelé les États européens à faire preuve d'une plus grande volonté de partager les responsabilités et de davantage de solidarité, l'accès direct à la protection en Europe est demeuré restreint aux frontières extérieures du continent. En dépit de l'existence d'un cadre juridique commun et de normes communes aux États membres de l'UE, le traitement officiel des réfugiés et des migrants varie considérablement d'un pays à l'autre, au sein de l'UE et en dehors. Par exemple, un nombre croissant de demandeurs d'asile se sont vu refuser le statut de réfugié en raison de considérations liées à la sécurité nationale. En Europe de l'Est, la politique d'asile est dominée par des problèmes de sécurité, conjugués à des difficultés économiques, tandis que les régimes d'asile

ne disposent pas des moyens nécessaires pour assurer effectivement la protection des plus vulnérables.

L'insuffisance des structures d'accueil a exposé les réfugiés et les demandeurs d'asile à de sérieux risques en matière de protection, les privant d'abris, limitant leurs possibilités d'intégration, et contribuant ainsi à créer un environnement propice aux activités des réseaux criminels. Compte tenu du nombre limité de voies légales disponibles pour entrer en Europe, de nombreuses personnes en quête de protection internationale ont estimé qu'elles n'avaient guère d'autre solution que d'entreprendre de périlleux voyages.

La rhétorique discriminatoire s'est renforcée dans les médias et dans le débat politique, exerçant une pression conduisant les législateurs à voter des lois encore plus restrictives. Trop souvent, celles-ci ont limité l'accès au territoire et aux régimes d'asile nationaux, augmentant le risque de refoulement direct ou indirect.

DÉPENSES EN EUROPE 2013-2017 | USD



INFORMATIONS FINANCIÈRES

Budget

- Budget révisé approuvé par le Comité exécutif: **891,7 millions de dollars.**
- Budget final: **827,7 millions de dollars.**
- Diminution du budget: **63,9 millions de dollars / -7%.**

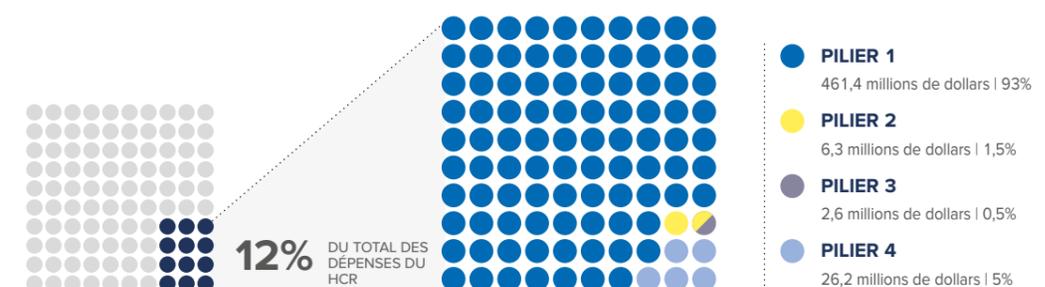
Dépenses

SOURCE DES DÉPENSES		Milliers USD	% du total des dépenses dans la région	% du total des dépenses du HCR par source de financement
Report des années précédentes	Affecté	39 082	7,9%	14%
	Non affecté	-	-	-
Contributions volontaires	Affectées	342 743	69%	16%
	Légèrement affectées	53 743	10,8%	8%
	Non affectées	49 068	9,9%	12%
	Dons en nature	1 998	0,4%	6%
Coûts d'appui aux programmes		-	-	-
Autres revenus		9 845	2%	8%
TOTAL		496 479	100%	12%

- Part du budget non financée: **40%.**
- Forte proportion de fonds à affectation stricte: **75%** des dépenses régionales.
- Total des dépenses en augmentation, passant de 52% en 2016 à 60% en 2017.
- Les dépenses les plus élevées ont été engagées par les opérations en Grèce (217,7 millions de dollars) et en Turquie (149,4 millions de dollars) pour répondre respectivement aux besoins liés aux situations en Méditerranée et en République arabe syrienne (Syrie).
- Le manque de financement de la région a limité la capacité du HCR à offrir protection et assistance aux personnes relevant de sa compétence, en particulier aux personnes déplacées par le conflit en Syrie.

DÉPENSES 2017 EN EUROPE | USD

496 millions de dollars



BUDGET ET DÉPENSES EN EUROPE | USD

OPÉRATION		PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
EUROPE DE L'EST						
Bélarus	Budget	1 329 804	47 815	-	-	1 377 619
	Dépenses	1 318 504	46 934	-	-	1 365 438
Géorgie - Bureau régional ¹	Budget	11 604 704	786 756	-	4 324 911	16 716 372
	Dépenses	6 605 535	482 150	-	2 955 280	10 042 965
Fédération de Russie	Budget	5 283 435	642 847	-	-	5 926 281
	Dépenses	4 017 351	595 275	-	-	4 612 626
Turquie	Budget	367 988 985	2 790	-	-	367 991 775
	Dépenses	149 466 721	2 790	-	-	149 469 511
Ukraine	Budget	6 774 428	632 566	-	30 231 018	37 638 012
	Dépenses	4 821 980	314 012	-	16 293 368	21 429 360
SOUS-TOTAL	Budget	392 981 355	2 112 774	-	34 555 929	429 650 058
	Dépenses	166 230 090	1 441 161	-	19 248 648	186 919 900
EUROPE DU SUD-EST						
Bosnie-Herzégovine ²	Budget	36 436 016	3 274 512	3 812 592	17 684 996	61 208 117
	Dépenses	24 173 828	2 406 665	1 899 693	6 955 167	35 435 353
SOUS-TOTAL	Budget	36 436 016	3 274 512	3 812 592	17 684 996	61 208 117
	Dépenses	24 173 828	2 406 665	1 899 693	6 955 167	35 435 353
EUROPE DU NORD, DE L'OUEST, CENTRALE ET DU SUD						
Belgique - Bureau régional ³	Budget	17 413 681	1 039 462	-	-	18 453 143
	Dépenses	14 383 263	992 139	-	-	15 375 402
Grèce	Budget	245 838 409	27 856	-	-	245 866 265
	Dépenses	217 731 455	9 847	-	-	217 741 301
Hongrie - Bureau régional ⁴	Budget	16 247 223	591 103	774 243	-	17 612 569
	Dépenses	10 955 093	544 095	679 460	-	12 178 648
Italie - Bureau régional ⁵	Budget	31 677 312	225 210	-	-	31 902 522
	Dépenses	19 669 277	192 493	-	-	19 861 769
Suède - Bureau régional ⁶	Budget	4 029 803	646 315	-	-	4 676 118
	Dépenses	3 142 694	428 433	-	-	3 571 128
Activités régionales	Budget	17 929 988	449 087	-	-	18 379 074
	Dépenses	5 090 051	305 242	-	-	5 395 293
SOUS-TOTAL	Budget	333 136 416	2 979 033	774 243	-	336 889 691
	Dépenses	270 971 832	2 472 248	679 460	-	274 123 540
TOTAL	Budget	762 553 787	8 366 319	4 586 836	52 240 925	827 747 866
	Dépenses	461 375 750	6 320 074	2 579 153	26 203 815	496 478 792

¹ Inclut les activités en Arménie et en Azerbaïdjan.² Inclut les activités en Albanie, en ex-République yougoslave de Macédoine, au Kosovo (S/RES/1244(1999)), au Monténégro et en Serbie.³ Inclut les activités en Allemagne, Autriche, France, Irlande, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et du Bureau de liaison en Suisse.⁴ Inclut les activités en Bulgarie, Croatie, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Slovaquie, Slovaquie et Tchéquie.⁵ Inclut les activités à Chypre, Espagne et Malte.⁶ Inclut les activités en Lettonie et en Lituanie.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR L'EUROPE | USD

DONATEUR	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOUS PILIERS	TOTAL
	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes		
Union européenne	246 101 464			4 385 424		250 486 888
États-Unis d'Amérique	74 000 000				52 300 000	126 300 000
Allemagne	23 157 246			1 711 424	564 572	25 433 241
Italie	10 329 748				175 390	10 505 138
Japon	5 378 175			325 950		5 704 125
Département des affaires politiques du Secrétariat (de l'Organisation des Nations Unies)	4 123 557					4 123 557
République de Corée	2 800 000					2 800 000
Norvège	1 543 612			1 185 958		2 729 570
Espagne	2 342 938				325 000	2 667 938
Canada	1 886 792				743 494	2 630 287
Donateurs privés en Allemagne	2 369 668			70 277	21 209	2 461 154
Danemark	2 388 535					2 388 535
France	2 265 676					2 265 676
Donateurs privés en Espagne	1 163 295					1 163 295
Suède				1 106 317		1 106 317
Donateurs privés aux États-Unis d'Amérique	909 491				30	909 521
Royaume-Uni	747 524				20 702	768 226
Donateurs privés au Japon				681 531		681 531
Donateurs privés en France	623 473				53 318	676 791
Fédération de Russie		200 000		350 000		550 000
Estonie	60 096			448 425		508 522
Autriche					350 677	350 677
Hongrie					285 867	285 867
Banque de développement du Conseil de l'Europe				246 957		246 957
Irlande	235 187					235 187
Roumanie					103 521	103 521
Arménie					103 000	103 000
Donateurs privés aux Émirats arabes unis					100 000	100 000
Organisation internationale pour les migrations	91 805					91 805
Monténégro					82 745	82 745
Donateurs privés en Grèce	71 786					71 786
Pologne					65 000	65 000
Malte	53 318					53 318
Donateurs privés au Royaume-Uni	38 429					38 429
Tchéquie					38 100	38 100
Serbie					30 380	30 380
Donateurs privés en Italie	25 607					25 607
Croatie					24 957	24 957
Donateurs privés au niveau mondial	17 046				18	17 064
Luxembourg					10 239	10 239
Azerbaïdjan	6 672					6 672
Donateurs privés en Autriche	738					738
TOTAL	382 731 878	200 000	10 512 262	55 398 219	448 842 359	

Note : Les Contributions incluent 7 pour cent de coûts d'appui aux programmes, et ne comprennent pas 0,61 million de dollars dont la mise en œuvre est prévue pour 2018.